

Aide-mémoire

Examen professionnel d'agent de maintenance : documents admissibles

Examens écrits

Les moyens auxiliaires suivants sont exclusivement autorisés :

1. **De quoi écrire (stylos, crayons de couleur bleu, rouge etc.) ainsi que règle, compas, rapporteur, post-it, marqueurs, etc. et calculatrice de poche (sans internet)**

2. **Résumé comprenant les critères suivants :**
 - a. Max. 9 feuilles A4, inscription recto-verso (total 18 pages), non plastifiées, sans pochette transparente
 - b. Le candidat apporte le résumé agrafé

Le résumé sera vérifié et perforé par le surveillant de l'examen.
(Veuillez laisser un espace de 2 x 2 cm en haut à droite)

Vous trouverez un exemple de "Modèle de résumé" sur notre site Internet dans la zone de téléchargement.

Le résumé reste dans la salle d'examen pendant toute la durée de l'examen.

Tout ce qui n'est pas mentionné n'est pas admis !

Examens oraux

Veuillez tenir compte de nos directives :

1. **Vous devez apporter un exemplaire imprimé de votre rapport pratique**

2. **5 feuilles ou documents sont autorisés (plans, photos, croquis, etc.)**

3. **Le matériel physique pour présentation/ démonstration, les résumés, les notes, etc., ne sont pas admis**

Aucun autre matériel n'est autorisé pour l'examen oral !

Wallisellen, février 2023